

RIVEMONT

Rivemont - Mise à jour semaine 219

23 février 2022

Rivemont est le gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement pour le Fonds Rivemont crypto.

Le rebond du début d'année a été stoppé par les incertitudes géopolitiques des derniers jours, le conflit de plus en plus tangible entre la Russie et l'Ukraine ayant exercé une pression baissière, autant sur les marchés boursiers que ceux des cryptomonnaies. Seul le secteur des énergies semble en véritable hausse dans les circonstances. Or, les cryptomonnaies étant elles-mêmes énergivores, il s'agit – en plus de la simple incertitude et des hausses imminentes de taux d'intérêt – d'un facteur pesant actuellement sur les marchés de jetons numériques.

L'autre actif tirant son épingle du jeu présentement est l'or. Ce n'est pas une

grande surprise dans le contexte inflationniste. Or, le bitcoin n'est-il pas l'or digital? Il fut un temps où la corrélation entre le bitcoin et l'or était forte, tandis que l'action boursière semblait n'avoir que peu d'incidence. Or, tel que le rapporte [cette analyse](#) du réseau CNBC ce matin, les données ne mentent pas. Malgré la volatilité beaucoup plus forte intrinsèque aux cryptomonnaies, la corrélation pour le BTC est plus forte présentement avec le S&P500 que l'or :

S&P500 and BTC price activity

Closing price in US\$



Source: CryptoCompare



Gold and BTC price activity

Closing price in US\$

■ BTC ■ GOLD



Source: CryptoCompare



Bref, comme nous le répétons souvent depuis un an, le bitcoin agit essentiellement comme un actif à risque plutôt que comme un actif de protection.

Faut-il pour autant jeter par la fenêtre l'idée d'or digital? Si le texte cité ci-haut va en ce sens, cet avis n'est pas partagé chez Rivemont. Nous pensons plutôt que les attributs uniques au bitcoin le rendent un candidat à ces deux propositions de valeurs à l'apparence pourtant opposées. Si c'est certes la nature d'actif à risque qui prône actuellement, nous pensons que cette catégorisation serait cyclique plutôt qu'absolue. Faut-il rappeler que nous sommes encore à ce jour dans le plus long marché boursier haussier de

l'histoire et qu'il est naturel que l'appétit pour le risque soit du coup à son apogée? Or, c'est le bitcoin qui a généré les meilleurs retours dans son ratio risque-récompense cette dernière décennie.

Néanmoins, nous savons en parallèle que l'offre de bitcoins étant transigée est en diminution constante sur les échanges. Même les institutions ayant ajouté des bitcoins à leur trésorerie le font dans une vision à long terme. Bref, en parallèle, la quantité de détenteurs à long terme, ne songeant pas à vendre ni au niveau actuel, ni au niveau d'il y a six mois, est en progression.

Si ces deux scénarios continuent de coexister, c'est le premier groupe qui quitte (temporairement) le navire et exerce une pression baissière sur les prix. On peut ainsi supposer que ce sont de moins en moins de bitcoins transigés qui feront ainsi bouger les marchés. La question est donc de savoir où se trouvera le niveau où les investisseurs à risque n'auront plus de réserves ou d'intérêt de vente, et où les achats massifs de second groupe se feront en nouvelle phase d'accumulation. C'est à ce niveau où le choc de l'offre dont nous parlons souvent pourrait se manifester. C'est aussi à ce niveau que la corrélation boursière pourrait être cassée net et permettre aux attributs d'or digital du bitcoin de prendre le dessus et de générer des rendements, et ce, même en possible marché boursier baissier.

La loi sur les mesures d'urgence suggérée par le gouvernement canadien dans le cadre du convoi de camionneurs ayant assiégé Ottawa a été officiellement adoptée lundi. Malgré la complexité de la chose, cette loi promet non seulement de geler les comptes bancaires ayant permis de financer l'opération, mais aussi d'y inclure les portefeuilles crypto impliqués.

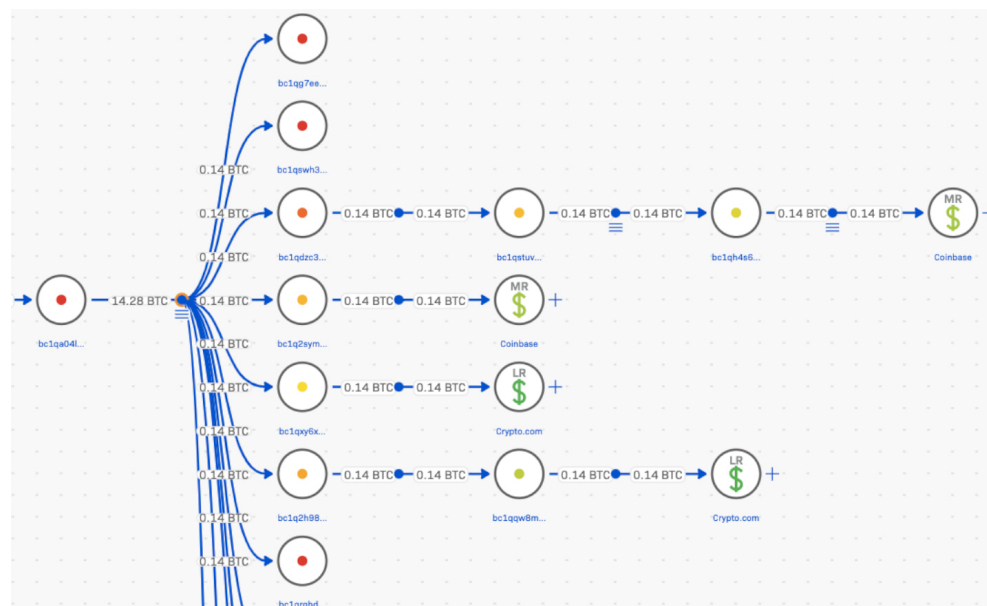
Nous avons eu un premier exemple de comment il est plus complexe de s'attaquer aux comptes décentralisés qu'aux banques traditionnelles ces derniers jours. La Cour supérieure de l'Ontario a envoyé une injonction à l'entreprise de portefeuille bitcoin autogéré Nunchuk, lui ordonnant de geler et de divulguer des informations sur les actifs impliqués dans la campagne *Freedom Convoy 2022*. Or, la réponse de la firme risque de ne pas plaire à la

Cour. Nunchuk a répondu qu'elle est un «portefeuille Bitcoin multi-sig collaboratif et autogéré» et qu'il est [du coup] un «fournisseur de logiciels, et non un intermédiaire financier dépositaire». On ajoute que «Nous ne recueillons aucune information d'identification des utilisateurs au-delà des adresses électroniques. Nous ne détenons pas non plus de clés. Par conséquent, nous ne pouvons pas «geler» les actifs de nos utilisateurs. Nous ne pouvons pas les «empêcher» d'être déplacés. Nous n'avons pas connaissance de «l'existence, la nature, la valeur et la localisation» des biens de nos utilisateurs. C'est ainsi à dessein.»

Exactement. C'est ainsi à dessein. Voilà un exemple bien tangible de comment s'illustre le caractère anti-censure financière des cryptomonnaies.

Les 20 bitcoins amassés en faveur du convoi sont d'ailleurs déjà partis de l'adresse de réception du responsable de la collecte de fonds, défiant ouvertement la nouvelle loi. La plupart des 30 portefeuilles de bitcoins identifiés par la Gendarmerie royale du Canada comme étant liés à la collecte ont également été largement vidés, avec seulement 6 BTC combinés entre eux restants. Cette situation met en évidence les limites de la capacité d'un gouvernement à contrecarrer les transactions grâce à des systèmes décentralisés et résistants à la censure. En contrepartie toutefois, rien n'assure que ces fonds atterriront dans les mains des bénéficiaires désirés par les donateurs.

Il y a une semaine exactement, la GRC a ordonné à des firmes réglementées de cesser de faciliter les transactions de 34 portefeuilles. Le soir même, une partie de ces fonds a été distribuée entre des parties non identifiées, puis envoyée sur les échanges centralisés Coinbase et Crypto.com, selon les données de la chaîne de blocs. Une adresse connectée à l'adresse de collecte de fonds Tallycoin, que les camionneurs avaient utilisée pour accumuler des fonds, a envoyé 14,28 BTC à 101 adresses en fractions égales de 0,14 BTC chacune. Voici une visualisation partagée par *Crystal Blockchain*.



La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a contacté la Gendarmerie royale du Canada au sujet de tweets publiés par les PDG des échanges Coinbase et Kraken cette semaine. Brian Armstrong de Coinbase a notamment écrit, en réponse aux propos de la ministre des Finances Chrystia Freeland, «Il est inquiétant de voir ce genre de choses se produire dans n'importe quel pays, surtout dans un pays aussi libre économiquement que le Canada. Les portefeuilles autogérés sont importants!» Jesse Powell de Kraken va plus loin, affirmant qu'il est certain que les autorités vont viser les échanges centralisés (comme le sien) afin de geler les fonds, puis qu'il serait alors dans l'obligation de se conformer. « Si cela vous inquiète, ne gardez pas vos fonds sur les gardiens centralisés et régulés. Nous ne pouvons pas vous protéger. Sortez vos jetons et échangez seulement de personne en personne. »

Vitalik Buterin, créateur d'Ethereum, s'est aussi prononcé sur ce qui se produit au Canada. «Si les camionneurs bloquent les routes et que cela nuit à l'économie, très bien, bloquer les routes est illégal et il y a des lois contre cela»,

a-t-il déclaré dans une entrevue donnée à CoinDesk. «Si le gouvernement n'est pas disposé à suivre les lois ... [et] donner aux gens une chance de se défendre ... et qu'il veuille juste parler aux banques et essentiellement couper les moyens de subsistance financiers des gens sans procédure régulière, c'est un exemple du genre de chose que la technologie décentralisée est là pour rendre plus difficile», a déclaré Buterin. En ce sens, la crypto n'est pas tant une technologie radicale qu'une technologie réparatrice, a-t-il affirmé. «Il ne s'agit pas d'être sans foi ni loi. D'une certaine manière, il s'agit de ramener l'état de droit. Les gouvernements et la police peuvent toujours agir légalement et poursuivre les suspects comme ils l'ont toujours fait sans enrôler les intermédiaires financiers. Ce concept de s'en prendre aux intermédiaires et d'utiliser les intermédiaires pour contourner tout cela, c'est dangereux.»

Bref, si Ottawa est aujourd'hui libre des camionneurs l'ayant assiégée, il ne fait aucun doute que les conséquences de la loi sur les mesures d'urgence, elles, ne font que commencer à faire couler l'encre.

Nous mentionnions récemment que l'Inde venait de présenter son plan de régulation des cryptomonnaies, ajoutant une gigantesque taxe de 30% sur les gains effectués au passage. Maintenant que le plan a été présenté au grand public, voici les éléments centraux qui le composent, au-delà de la taxe :

- Toutes les publicités pour les cryptomonnaies postérieures au 22 avril doivent comporter un avertissement expliquant que les cryptomonnaies et les produits NFT ne sont pas réglementés et «peuvent être très risqués». L'avertissement doit être affiché dans toutes les langues dominantes.
- Il n'est pas permis de comparer un actif cryptographique aux actifs réglementés dans l'annonce.
- Les publicités crypto doivent s'abstenir d'utiliser les termes «monnaie», «titres» et "dépositaires" lorsqu'elles font référence à leurs produits ou services.
- Les publicités crypto ne doivent pas présenter leurs produits comme une solution aux problèmes d'argent, de quelque manière que ce soit.

- Les publicités crypto parlant de rentabilité doivent contenir des informations claires, précises, suffisantes et actualisées.

Ce qui représentait un support du prix la semaine dernière semble s'être transformé en résistance à court terme. En effet, le marché trouve son lot de vendeurs à 39 500 \$, tandis que les acheteurs sont présents autour de 36 500 \$. Néanmoins, il a été encourageant de ne pas dessiner un bas plus bas que le dernier du 3 février dernier. À cet effet, rien n'indique encore techniquement qu'un nouveau test des bas touchés à la fin janvier sera de coup inévitable.

Les Investissements Rivemont, gestionnaire du Fonds Rivemont crypto.

Les renseignements présentés le sont en date du 23 février 2022, à moins qu'une autre date ne soit mentionnée, et à titre d'information seulement. Ils proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais non garanties. Il ne s'agit pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux. Les investissements Rivemont ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements, ni des pertes ou dommages subis.

////////////////////////////////////
Martin Lalonde

Président

160, boul. de l'Hôpital, bureau 202

Gatineau, Québec, J8T 8J1

Tél: 819-246-8800

martin.lalonde@rivemont.ca

////////////////////////////////////
www.rivemont.ca

Jean Lamontagne

Vice-président et gestionnaire de portefeuille

465, rue Saint-Jean, bureau 509

Montréal, Québec, H2Y 2R6

Tél: 819-246-8800

jean.lamontagne@rivemont.ca

[Aimez-nous sur Facebook / Like us on Facebook](#)

Copyright © 2022 Rivemont, tous droits réservés.

Vous désirez des modifications dans la manière de recevoir ces courriels?

Vous pouvez [modifier vos préférences](#) ou [vous désinscrire de la liste](#).

